



MAITRE D'OUVRAGE :
MAIRE DE LA COMMUNE DE OULI

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° **808** /AONO/RE/DK/C-OULI/SG/CIPM/2026 DU **07 SEPT 2026**
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF (7 ML) SUR LA RIVIERE NDAMBI II ET SES
ACCES, ENTRE BENGUE-TIKO ET BOMBE NASSEH ET TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF (8 ML) SUR LA RIVIERE WAAH ET SES
ACCES, ENTRE TAMONEGUEZE ET BOMBE NASSEH DANS LA COMMUNE DE OULI,
DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.
LOT1 : CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF (7 ML) SUR LA RIVIERE NDAMBI II
ET SES ACCES, ENTRE BENGUE-TIKO ET BOMBE NASSEH.
LOT2 : CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF (8 ML) SUR LA RIVIERE WAAH ET
SES ACCES, ENTRE TAMONEGUEZE ET BOMBE NASSEH.

Financement : BIP MINTP- Exercices 2026.

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de OULI, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un pont définitif (7ml) sur la rivière NDAMBI II et ses accès entre BENGUE-TIKO et BOMBE NASSE et les travaux de construction d'un pont définitif (8ml) sur la rivière WAAH et ses accès entre TAMONEGUEZE et BOMBE NASSE, Département de la Kadey, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Ces travaux vont se distinguer en deux phases :

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont constitués en deux lots.

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Les travaux sont repartis en deux lots présentés comme suit :

N° Lot	Désignations	Montant TTC F CFA	Caution de soumission (1%)
01	CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF (7ML) SUR LA RIVIERE NDAMBI II ET SES ACCES ENTRE BENGUE-TIKO ET BOMBE NASSE	90 000 000	900 000 CFA
02	CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF (8ML) SUR LA RIVIERE WAAH ET SES ACCES ENTRE TAMONEGUEZE ET BOMBE NASSE	100 000 000	1 000 000 CFA

5- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le **BIP Exercices 2026**.

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès des services de la Mairie de OULI, sur présentation d'une quittance de versement à la **Recette municipale d'OULI, d'une somme non remboursable de Cent cinquante mille (150 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures et jours ouvrables à la Mairie de OULI, dès publication du présent avis.

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de OULI au plus tard le **30/09/2026** à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT **07 SEPT 2026**
N°008 /AONO/RE/DK/C-OULI/SG/CIPM/2026 DU
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF (7 ML) SUR LA RIVIERE NDAMBI II
ET SES ACCES, ENTRE BENGUE-TIKO ET BOMBE NASSEH ET TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF (8 ML) SUR LA RIVIERE WAAH ET
SES ACCES, ENTRE TAMONEGUEZE ET BOMBE NASSEH DANS LA COMMUNE
DE OULI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.
LOT1 : CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF (7 ML) SUR LA RIVIERE
NDAMBI II ET SES ACCES, ENTRE BENGUE-TIKO ET BOMBE NASSEH.
LOT2 : CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF (8 ML) SUR LA RIVIERE
WAAH ET SES ACCES, ENTRE TAMONEGUEZE ET BOMBE NASSEH.
Exercice 2026

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10-RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

11-OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de OULI le **30/09/2026** à 11 heures précises en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la Caution de soumission ;
- 2) Absence de la Décision de Catégorisation ;

- 3) Pièce falsifiée ;
- 4) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) Offre technique incomplète ou non conforme.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire d'une tâche quantifiée.

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 1% du coût prévisionnel par lot soit neuf cent mille (900 000) FCFA pour le LOT1 et un million (1 000 000) FCFA pour le LOT2 ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

16- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables à la Mairie de OULI.

AMPLIATIONS

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/KADEY ;
- ✓ CIPM ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

OULI, LE '07 SEPT 2026.....

Le Maire de la Commune de OULI.

(Autorité Contractante)



Abah Lerry